

Date de la convocation :
20/03/2024

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 8
Absents : 2
Absents représentés : 3
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Numéro :
2024-011

OBJET :

**ADHÉSION A UN
GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR
« L'ACHAT D'ÉNERGIES DE
FOURNITURES/SERVICES
EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ
ET D'EXPLOITATION
ÉNERGÉTIQUE »**

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER a donné pouvoir à Christophe THOMAS, Carmen FARJAS a donné pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants
Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que le CCAS de Servian et l'EHPAD L'Ensolelhada ont des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour le CCAS de Servian et l'EHPAD L'Ensolelhada au regard de ses besoins propres,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la dissolution du précédent groupement de commande,

VALIDE L'ADHESION de le CCAS de Servian et l'EHPAD L'Ensolelhada au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

AUTORISE le Président :

- À signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- À faire acte de candidature aux (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de le CCAS de Servian et l'EHPAD

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte le CCAS de Servian et l'EHPAD L'Ensolelhada

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

S'ENGAGE

- À exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le CCAS de Servian et l'EHPAD L'Ensolelhada est partie prenante
- À régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le CCAS de Servian et l'EHPAD L'Ensolelhada est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies « gestionnaire » de rattachement.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS**

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 26/03/2024

